



Règlement des activités de l'association du centre socioculturel de Varces

2026/2027

Ce règlement a pour objet de définir les activités culturelles et de loisirs. Les comportements attendus, de tous les participants à nos activités annuelles, sont un environnement respectueux, sûr et agréable pour tous.

Inscription et paiements

L'inscription sera validée par le paiement le jour même de l'activité et de l'adhésion annuelle au CSC.

Les activités avec inscription annuelle peuvent être payées en 1 à 3 fois maximum et par chèques.

Les encaissements sont prévus au début de :

- Octobre
- Novembre
- Décembre

Modes de paiement :

- Chèque bancaire
- Espèces
- Chèques vacances
- Virement
- Cartes tattoo
-

Les activités à partir de janvier peuvent être réglées en 2 fois maximum, avec encaissement début janvier et début février.

Les inscriptions sont individuelles et 2 procurations seront acceptées :

au total 2 maximum par personne.

Pour cela il faudra fournir une lettre de procuration ainsi que la pièce d'identité de chacune des personnes et un mode de paiement.

Toute procuration incomplète sera refusée

Pour les enfants pratiquant une activité sportive (danse, hip-hop, multisports, cirque), le questionnaire de santé est obligatoire.



Conditions de fonctionnement des groupes d'activité

Afin de valider le démarrage d'un groupe d'activité, un effectif minimum est fixé. En dessous de ce seuil, le CSC se réserve le droit d'annuler ou de suspendre l'activité.

Pour que les activités continuent et que les intervenants gardent leur emploi, il faut que les inscriptions se maintiennent toute l'année.

Les paiements de ces activités ne sont donc pas remboursables.

Les séances d'essai auront lieu durant la 1^{re} semaine c'est à dire du lundi 21 septembre au vendredi 25 septembre 2026. Les demandes d'annulation devront être faites par écrit et avant le 1^{er} octobre 2026. Après cette date aucun remboursement ne sera accepté.

Les activités se déroulent sur l'année scolaire, hors vacances et jours fériés à compter du 21 septembre 2026 jusqu'au vendredi 18 juin 2027. Le coût de l'activité n'étant pas calculé à la séance, en cas d'absence de l'intervenant il n'y aura aucun remboursement. Toutefois, le report d'une séance peut être proposé, et en cas d'absence prolongée le CSC s'engage soit à chercher un remplaçant et à rattraper les séances non effectuées, soit à rembourser les participants.

Cette année, le tarif de l'adhésion reste inchangé et donne toujours droit à l'emprunt de jeux à la ludothèque :

- 20 € pour les Varçois
- 22 € pour les non-Varçois

Pour toute inscription à une activité, les participants doivent obligatoirement souscrire une assurance responsabilité civile et accident corporel.

L'association décline toute responsabilité quant à la perte ou le vol d'objets lors de la fréquentation du centre socioculturel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Une réduction de 15 % est appliquée à partir de la deuxième inscription sur l'activité la moins chère.

Pour les activités culturelles et de loisirs ponctuelles (stages, ateliers...) :

5 € d'adhésion ponctuelle vous seront facturés si vous n'êtes pas adhérent de l'association du CSC.

Toute demande d'annulation devra être faite 72h avant pour pouvoir bénéficier d'un remboursement.

Chaque participant des groupes autonomes ainsi que les ateliers libres doivent adhérer à l'association du centre socioculturel :

- Cuisine
- Marche
- Peinture
- Photo
- Les lignes de Charly
- Autres...



Dans le cadre des activités organisées par l'association du centre socioculturel de Varcès, des photographies ou vidéos peuvent être réalisées à des fins de communication interne (affichage dans les locaux, réseaux sociaux privés de l'association, supports pédagogiques, etc.) ou externe (site internet, plaquettes, réseaux sociaux publics, presse locale, etc.).

Autorisation de prise et d'utilisation d'images

Je soussigné(e) **Nom et prénom** : _____

Représentant légal de (si mineur) : _____

Autorise ☐ **N'autorise pas** ☐

la prise et l'utilisation de photos/vidéos de moi-même (ou de mon enfant mineur) lors des activités du centre socioculturel, à des fins de promotion interne et externe (affichage, site internet, réseaux sociaux, supports de communication).

Cette autorisation est valable pour l'année **2026/2027**.

Fait à : _____ Le : _____

Signature : _____

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique destinées au secrétariat.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au RGPD, le CSC s'engage à protéger les données personnelles des utilisateurs.

Les données sont collectées pour des finalités spécifiques et traitées de manière transparente.

Les utilisateurs ont le droit d'accéder, de rectifier, d'effacer leurs données, de limiter leur traitement, à la portabilité des données et de s'opposer au traitement.

Pour exercer ces droits, contactez l'accueil du CSC

Les données sont sécurisées et conservées uniquement pour la durée nécessaire à leur finalité.

Date :

NOM : _____ Prénom : _____

Mention manuscrite « Lu et approuvé »